

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATION REGIONALE DE L'EST

SERVICE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS
ET DES SERVICES X

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

EAST REGIONAL DELEGATION

SUPPLIES AND SERVICE CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 054/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMAS/CRPM/2018

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°027/AONR/DRMINMAP/ES/SMAS/CRPM/2018 du 30 MAI 2018 Pour le Contrôle et la Surveillance de la deuxième phase des travaux d'ouverture de la route BETARE-OYA-MALABA-DOYO-MBITOM dans la Commune de BETARE-OYA, Département du LOM et DJEREM EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DE L'EST,
(AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu la constitution ;
Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
Vu le Décret n°2011/412 du 9 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Générales applicables aux Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n°0745/CAB/PR du 27 Novembre 2017 portant nomination de **ABDOULKADIRI** Délégué Régional des Marchés Publics de l'Est ;
Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Contrôles Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
Vu L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°027/AONR/DRMINMAP/ES/SMAS/CRPM/2018 du 30 MAI 2018 Pour le Contrôle et la Surveillance de la deuxième phase des travaux d'ouverture de la route BETARE-OYA-MALABA-DOYO-MBITOM dans la Commune de BETARE-OYA, Département du LOM et DJEREM EN PROCEDURE D'URGENCE
Vu le procès-verbal de la session par la Commission Régionale de Passation des Marchés, dressé le 13 Aout 2018 ;

DECIDE :

Article 1 : l'Appel d'Offres National Restreint N°027/AONR/DRMINMAP/CRPM/ES/2018 du 30 Mai 2018 Pour le Contrôle et la Surveillance de la deuxième phase des travaux d'ouverture de la route BETARE-OYA-MALABA-DOYO-MBITOM dans la Commune de BETRAE-OYA, Département du LOM et DJEREM est déclaré **INFRUCTUEUX.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Bertoua, le 23 AOÛT

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS(ATCR)
- GOUV/ES
- DRMINMAP/ES
- DRMINPAT/ES
- P/CRPM/ES
- ARMP/CR/ES
- SMAS
- INTERESSE
- CHRONOS/ARCHIVES

Abdoulkadir
PLESG

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATION REGIONALE DE L'EST

SERVICE DES MARCHES DES
APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

EAST REGIONAL DELEGATION

SUPPLIES AND SERVICE CONTRACTS SERVICE

COMMUNIQUE N° 054/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMAS/CRPM/2018

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE l'Appel d'Offres National Restreint
N° 027/AONR/DRMINMAP/CRPM/ES/2018 du 30 Mai 2018 Pour le Contrôle et la Surveillance de
la deuxième phase des travaux d'ouverture de la route BETARE-OYA-MALABA-DOYO-MBITOM
dans la Commune de BETRAE-OYA

Le Délégué Régional des Marchés Publics de l'Est, Autorité Contractante, communique :

L'Appel d'Offres National Restreint N° 027/AONR/DRMINMAP/CRPM/ES/2018 du 30 Mai 2018
relatif au Contrôle et la Surveillance de la deuxième phase des travaux d'ouverture de la
route BETARE-OYA-MALABA-DOYO-MBITOM dans la Commune de BETRAE-OYA, est déclaré

INFRUCTUEUX.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Bertoua, le

23 AOÛT

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS



Abdoulkadiri
PLESG